

RESOLUTION URGENTE

Auteur PLR, par Thomas Birbaum (suppl.)
Objet Pas de délocalisation des activités de la Loterie Romande
Date 11.09.2018
Numéro 7.0085

Actualité de l'événement

La Loterie Romande a annoncé la délocalisation de ses postes informatiques fin juin.

Imprévisibilité

Cette décision était totalement inattendue.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Membre de l'organe suprême de la convention de la loterie romande, le Gouvernement doit faire entendre sa désapprobation avant que la décision de la délocalisation ne soit effective.

Fin juin, la Loterie Romande (LORO) a décidé d'attribuer 20% de ses tâches informatiques à une société basée en Pologne. Une décision qui choque à plus d'un titre.

Quelques semaines à peine après une votation dans laquelle les cantons romands se sont engagés pour défendre le monopole des jeux dont bénéficie la LORO, essentiellement en raison de la mission d'utilité publique de cette société, un engagement qui a largement contribué à l'acceptation de la loi à 72,9%, c'est l'entreprise que l'on voulait protéger des canaux étrangers qui les utilise à son profit!

Au mépris d'une partie de ses employés.

Cette délocalisation aura en effet des conséquences sur l'emploi en Romandie par la suppression de sept postes (cinq selon la LORO) d'informaticiens au sein de l'association. La LORO parle de quatre licenciements et d'un départ à la retraite. Ce qui est sûr, c'est que tous les employés touchés sont âgés de plus de 50 ans. Il n'est pas exclu que cette décision relevant d'une gestion déplorable ait des conséquences sociales pour quelques-uns d'entre eux. Nous pensions pourtant que la LORO avait aussi pour vocation de soutenir les associations menant des activités sociales en faveur des plus défavorisés. En fait elle n'hésite pas pour un profit immédiat mais loin d'être nécessaire, de provoquer des situations pouvant avoir des conséquences sociales pour les personnes concernées directement, ici, en Romandie.

Nous considérons la décision de la LORO de délocaliser une partie de ses activités informatiques vers un pays étranger comme extrêmement choquante.

Conclusion

Par la présente résolution, nous demandons que le Grand Conseil valaisan affirme sa désapprobation quant à la décision de délocalisation prise par la LORO.